

**ELECTIONS DES REPRESENTANTS
DES PARENTS D'ELEVES
Année Scolaire 2020/2021**

Annexe 05

CALENDRIER DES OPERATIONS

Dans les 15 jours qui suivent la rentrée scolaire	Réunions habituelles d'information des familles avec information impérative des modalités d'organisation des élections et du rôle du Conseil d'école.
Vendredi 18/09/20 minuit ou Samedi 19/09/20 à minuit	Etablissement de la liste électorale par la commission des élections.
Lundi 28/09/20 à minuit ou Mardi 29/09/20 à minuit	Date limite de dépôt des candidatures.
Mercredi 30/09/20 à minuit ou Jeudi 01/10/20 à minuit	Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté.
Vendredi 02/10/20 à minuit ou Samedi 03/10/20 à minuit	Date limite de remise ou envoi du matériel de vote aux parents d'élèves.
Vendredi 09/10/20 ou Samedi 10/10/20	Scrutin suivi de la proclamation des résultats (par affichage du procès-verbal, recto et verso).
Jusqu'au lundi 12/10/20 à 18h	Saisie des résultats sur l'application nationale ECECA
Dans un délai de cinq jours à compter de la proclamation des résultats	Tirage au sort (le cas échéant)
	Les contestations sur la validité des opérations électorales sont adressées directement à M. le directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant sur délégation du recteur d'académie, par lettre recommandée avec accusé de réception
Dans le mois suivant la proclamation des résultats des élections	Réunion du premier conseil d'école